

LE DEVELOPPEMENT DURABLE



La FFESSM met l'accent sur le Développement Durable. Elle appelle toutes les Commissions à mobiliser leurs Comités régionaux, départementaux et les Clubs autour de cette démarche commune :

une pratique des activités subaquatiques responsable .



3 pôles :
Démarche environnementale
Démarche sociétale
Démarche économique.



DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE :

Les 10 engagements de la FFESSM

- **Engagement n° 2 : Adopter des pratiques écoresponsables :**

Economiser l'eau potable, l'énergie

Donner une 2nde vie aux équipements (coopérative de récupération de biens recyclables/biodégradables...)

Favoriser le co-voiturage, les transports en communs

Appliquer le tri sélectif

faire un bilan des impacts environnementaux significatifs (GES...)

- **Engagement n° 6 : Initier des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable :**

Sensibiliser à la fragilité des écosystèmes

Organiser des sorties autour de la faune et la flore

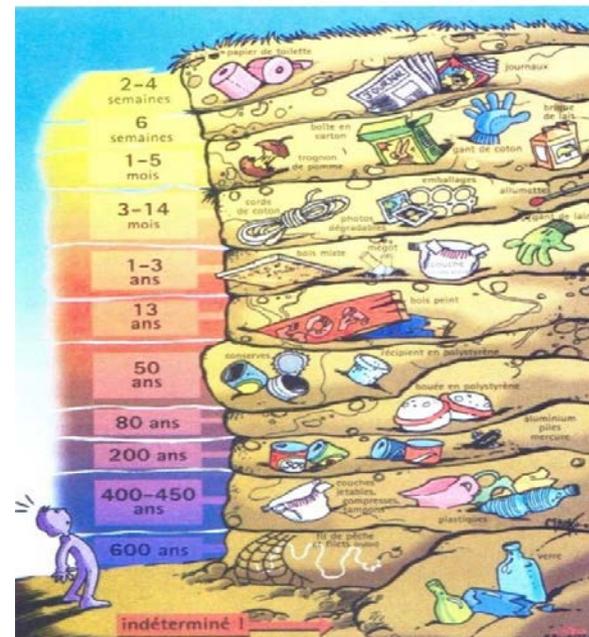
- **Engagement n° 8 : Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique :**

s'inscrire dans des démarches de sciences participatives (Doris, BioObs) ou pour des campagnes régionales ou locales

- **Engagement n° 10 : Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures :**

favoriser les mouillages doux

Gérer la fréquentation des sites en rapport avec la fragilité du milieu et le niveau des plongeurs



DEMARCHE SOCIETALE :

Les 10 engagements de la FFESSM



- **Engagement n° 1 : Rendre les activités subaquatiques accessibles au plus grand nombre :**
Combattre l'exclusion sociale
Encourager l'égalité hommes/femmes
Intégrer les personnes en situation de handicap
- **Engagement n°3 : Sensibiliser et impliquer dans la démarche les Clubs, licenciés, publics et partenaires :**
Nommer un référent dans les structures
Communiquer sur les actions initiées (relations avec les collectivités)
- **Engagement n° 4 : Actions de sensibilisation autour de la santé et de la sécurité des pratiquants :**
Précautions à prendre pour la pratique de l'activité sportive
Vigilance contre le dopage
- **Engagement n° 5 : Promouvoir les valeurs du sport :**
Respecter les règles et le fair-play
- **Engagement n° 7 : Valoriser le rôle central du bénévole :**
Valoriser leur participation à la vie du Club en inscrivant son club dans la démarche de label « pour des activités subaquatiques responsables »
- **Engagement n° 9 : S'inscrire dans des démarches de concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique :**
S'informer des projets pouvant impacter les sites de plongées (éolienne, exploitation de granulats marins...)

DEMARCHE ECONOMIQUE :

Les 10 engagements de la FFESSM



- **Engagement n° 2 : Adopter des pratiques éco-responsables :**

Favoriser le co-voiturage, les transports en communs

donner une 2nde vie aux équipements (bourse d'échanges)

Privilégier les fournisseurs locaux

- **Engagement n° 3 : sensibiliser et impliquer dans le développement durable les clubs, les partenaires**

Communiquer avec les collectivités sur les actions menées par le club/OD...

- **Engagement n° 4 : Mettre en place des actions de sensibilisation autour de la santé et de la sécurité des pratiquants :**

Bénéfice du sport sur la santé

Précautions à la pratique de l'activité

- **Engagement n° 7 : Valoriser le rôle central du bénévole**

Un bénévole valorisé s'implique

- **Engagement n° 9 : S'inscrire dans les démarches de concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique :**

S'informer en amont des projets pouvant impacter les sites de plongées (éolienne, exploitations de granulats marins...)

Participer aux instances de gestion des espaces protégés en mer ou en eaux intérieures

- **Engagement n° 10 : Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures :**

Organiser un gestion raisonnée de la fréquentation des sites